



ASTM INTERNATIONAL
Helping our world work better

Présentation du système de sûreté des produits pour enfants aux États-Unis

Visite d'orientation de l'Alliance de normalisation d'Afrique de l'Ouest
Approche orientée sur les risques en matière de protection des consommateurs, visite d'orientation
Washington, D.C. (États-Unis)
11 octobre 2017
Len Morrissey – Directeur opérationnel du comité technique
www.astm.org

« Produits pour enfants »



Dans le cadre du CPSA, les « produits pour enfants » sont

- Conçus ou destinés principalement aux enfants de 12 ans ou moins.
- Les facteurs à considérer pour déterminer si un produit spécifique entre dans la définition de « produits pour enfants » sont les suivants
 - L'utilisation prévue du produit déclarée par le fabricant,
 - La façon dont le produit est représenté sur son emballage,
 - Si le produit est couramment reconnu par les consommateurs comme destiné à des enfants de 12 ans ou moins,
 - L'étude des directives de détermination de l'âge émises par le CPSC en 2002. En 2010, le CPSC a défini « produits pour enfants » dans le cadre de la CPSIA.



Autorité gouvernementale américaine



US Consumer Product Safety Commission (CPSC)

- Agence fédérale indépendante dirigée par 5 commissaires
- Créée dans le cadre de la loi US Consumer Product Safety Act (CPSA) de 1972
- Compétente sur plus de 15 000 produits de consommation
- Son autorité s'étend aux fabricants, aux vendeurs, aux importateurs et aux distributeurs, indépendamment de leur taille ou de leur chiffre d'affaires.
- N'approuve ni ne recommande pas de marques de produits spécifiques



Mission de la CPSC



Garantit que les produits de consommation ne présentent pas de risques déraisonnables de sécurité :

- En soutenant le développement de normes volontaires efficaces
- En émettant et en faisant appliquer les normes obligatoires ou en interdisant les produits s'il n'est pas possible de respecter de norme
- En lançant des rappels ou des mesures correctives sur les produits présentant un risque potentiel de blessure grave ou d'accident mortel
- En menant des recherches sur les dangers potentiels
- En informant et en éduquant les consommateurs
- En encourageant le secteur à mettre en place des meilleures pratiques pour garantir la sûreté des produits



Mandats législatifs de la CPSC



- Flammable Fabrics Act (1953)

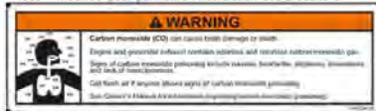
- Autorise la CPSC à émettre des normes obligatoires limitant la combustibilité des tissus utilisés dans les vêtements
- Élargie en 1967 pour couvrir les décorations d'intérieur et les matières brutes autres que les tissus pour les meubles et les vêtements

- Refrigerator Safety Act (1956)

- Exige que les portes puissent être ouvertes de l'intérieur

- Federal Hazardous Substances Act (1960) - FHSA

- Exige l'utilisation d'étiquettes d'avertissement pour les produits nocifs, corrosifs, inflammables, générateurs de pression, irritants ou très sensibilisateurs.
- 1966 : Modifiée pour interdire tous les produits pour enfants contenant une substance nocive à laquelle un enfant peut avoir accès
- 1969 : Modifiée pour permettre l'interdiction des produits si



- Poison Prevention Packaging Act (1970)

- Exige que certaines substances ménagères soient placées dans des récipients difficiles à ouvrir par des enfants de moins de 5 ans



- Children's Gasoline Burn Prevention Act (2008)

- Exige l'utilisation de bouchons standardisés empêchant l'utilisation par des enfants sur les récipients d'essence portables

- Virginia Graeme Baker Pool and Spa Safety Act (2008)

- Exige que toutes les piscines et tous les jacuzzis possèdent des bannes de siphon standardisées et que les siphons soient équipés de systèmes anti-coincement pour éviter le risque d'être piégé ou aspiré

Consumer Product Safety Improvement Act de 2008 (CPSIA)



- Passé en réponse à des rappels de produits de prestige en 2007 et 2008
 - Peinture au plomb sur les jouets pour enfants
 - Aimants puissants se détachant des jouets
 - Berceaux et environnements de repos des bébés dangereux

- Principales dispositions :
 - Créer une base de données en ligne accessible publiquement des rapports de blessure, de maladie ou de décès (ou risque)
 - Exige que la CPSC établisse des normes obligatoires pour la durabilité des produits pour bébé
 - Établit de nouvelles limites contraignantes sur le plomb dans la peinture pour les produits de consommation et sur le substrat des produits pour enfants
 - Exige le test et la certification de certains produits pour enfants par un organisme indépendant
 - Autorise une interaction plus directe avec les partenaires étrangers
 - Interdit la vente de produits faisant l'objet d'un rappel
 - Exige des étiquettes de suivi sur les produits pour enfants
 - Augmente fortement les amendes civiles et améliore les dispositions en cas de responsabilité pénale

Produits durables pour bébés et nourrissons



Produit durable conçu pour une utilisation par un enfant de moins de 5 ans dans l'une des catégories suivantes :

- Moises et berceaux
- Berceaux de chevet
- Rehausseurs
- Poussettes
- Tables à langer
- Chaises et tabourets pour enfants
- Lits d'enfant (taille complète)
- Lits d'enfant (taille réduite)
- Portes d'extension
- Équipements de transport des enfants avec structure
- Équipements de transport des bébés à la main
- Chaises hautes
- Sièges de bain pour bébés
- Baignoires pour bébés
- Rehausseurs pour bébés
- Produits de repos inclinés pour bébés
- Balançoires pour enfants
- Cadres de marche pour enfants
- Parcs de jeu
- Rails de lit amovibles
- Chaises suspendues amovibles
- Porte-bébé
- Centres d'activités stationnaires
- Lits pour nourrissons

Section 104 de la CPSIA



Tous les produits durables pour enfants doivent, indépendamment de leur type :

- Respecter certains critères de sûreté des produits pour enfants
 - Être sans plomb dans les revêtements de surface
 - Respecter des critères de teneur en plomb
 - Respecter des critères de teneur en phtalates (dans certaines circonstances)
 - Être testés par un laboratoire agréé CPSC
 - Disposer d'une certification
 - Disposer de cartes d'enregistrement
 - Disposer d'étiquettes de suivi et autres marques
- Respecter les dernières règles promulguées par la commission (2 tous les 6 mois).
 - Jusqu'à la création d'une règle, respecter les normes volontaires de sûreté et de performances développées par ASTM International
 - Les normes de l'ASTM ont été adoptées comme règles définitives par la CPSC

Section 106 de la CPSIA - Normes de sûreté des jouets



Section 106 - ... les dispositions de la norme internationale ASTM F963-07 Spécifications de sûreté des consommateurs en matière de sûreté des jouets (ASTM F963) existantes à la date d'entrée en vigueur de cette loi...

One Hundred Tenth Congress of the United States of America

AT THE SECOND SESSION

Began and held at the City of Washington on Thursday,
the third day of January, two thousand and eight

An Act

To establish consumer product safety standards and other safety requirements for children's products and to reauthorize and amend the Consumer Product Safety Commission.

Be it enacted by the Senate and House of Representatives of the United States of America in Congress assembled,

SECTION 1. SHORT TITLE. TABLE OF CONTENTS.

(a) SHORT TITLE.—This Act may be cited as the "Consumer Product Safety Improvement Act of 2008".

(b) TABLE OF CONTENTS.—The table of contents for this Act is as follows:



Actualisations – PL 112-28 (H.R. 2715)



Comment les règles obligatoires de sûreté des produits pour enfants en matière de durabilité des produits pour bébés et nourrissons sont-elles actualisées lorsque la norme volontaire (sur laquelle est basée la règle obligatoire) est actualisée ou révisée ?

- Indique à ASTM International d'informer la Consumer Product Safety Commission (CPSC) des révisions apportées aux normes volontaires qui sont à la base d'une norme de sûreté des produits de consommation promulguée par la Commission
- La norme volontaire révisée sera automatique considérée comme la nouvelle règle obligatoire de sûreté des produits pour enfants dans les 180 jours après notification à la Commission par l'organisme des normes
- À moins qu'après avoir reçu la notification de la révision de la norme, et dans les 90 jours suivant la date de notification, la commission détermine que la révision proposée n'améliore pas la sécurité du produit de consommation couvert par la norme

En dehors de la législation



Plus que les seuls produits pour bébés...

- Le personnel de la CPSC a apporté un soutien technique ou a autrement participé au développement de normes de sûreté volontaires pour 70 produits distincts
- Participe à de nombreux comités ASTM
- Fournit des données sur les incidents et contribue aux solutions techniques
- Rapport annuel des activités de normalisation disponible sur la page <http://www.cpsc.gov//Global/Newsroom/FQIA/CommissionBriefingPackages/2016/VoluntaryStandardsActivitiesFY2016MidyearReport-May232016.pdf>





ASTM INTERNATIONAL
Helping our world work better

Le rôle des normes ASTM dans le système

2 juin 2015

ASTM International - une large gamme d'activités liées à la consommation



- D01 Peinture
- D10 Conditionnement
- D11 Caoutchouc
- D12 Savons
- D13 Textiles
- F08 Matériel de sports
- F09 Pneus
- F04 Appareils médicaux
- F11 Aspirateurs
- F14 Enclos
- F15 Produits de consommation
- F24 Manèges et appareils de divertissement
- F27 Ski de neige

Comité international ASTM F15



- Normes de sûreté des produits de consommation
- Fondée en 1972 à la demande de l'US Consumer Product Safety Commission
- 1000 membres
- 100 normes
- 60 sous-comités

Garantie de la sùreté des produits de tous les jours



U.S. Consumer Product Safety Commission
A SAFER GENERATION OF CRIBS
New Federal Requirements



F15 Sous-comités



- | | |
|---------------------------------|--|
| 02 Briquets | 21 Poussettes/balançoires |
| 03 Baignoires | 22 Jouets |
| 06 Fusils à air | 24 Bijoux pour enfants |
| 09 Parcs de jeu de salon | 28 Couvertures de piscine |
| 10 Liquides inflammables | 29 Équipements d'aires de jeu publiques |
| 11 Rails de lit | 30 Lits superposés |
| 16 Chaises hautes | 31 Récipients en plastique |
| 17 Poussettes | 32 Ressorts internes |
| 18 Lits d'enfant | 33 Meubles en plastique |
| 19 Literies pour bébé | 36 Jeux à éléments mous |
| 20 Sièges de bain | 37 Cordons |

Autres sous-comités F15



- | | |
|--|--|
| 38 Protège-fenêtre | 55 Boîtiers de sécurité pour armes à feu |
| 39 Poufs | 56 Chariots de courses |
| 41 Chariots ludiques | 57 Lits d'enfant commerciaux |
| 42 Couvertures pour meubles | 58 Scooters et motos de poche électriques |
| 43 Cages de football | 59 Chaises pliables pour enfants |
| 44 Jeu – Moins de deux | 60 Piscines portables |
| 45 Bougies | 61 Équipements de jeu à air pour usage résidentiel |
| 46 Couvertures antifeu | 63 Matelas gonflables |
| 47 Échelles d'incendie | 66 Matelas de lit d'enfant |
| 49 Sûreté des piscines | 70 Produits de sûreté pour adultes |
| 50 Comm. Tables à langer | 71 Paquets de lessive |
| 51 Systèmes de soupape de sécurité | |
| 52 Scooters | |
| 53 Dispositifs de verrouillage des armes à feu | |

F15 Mission



- Développement de normes volontaires par consensus
- Normes d'évaluation des risques (plutôt qu'évaluation du danger)
- Centré sur les performances (plutôt que particulier à un design)

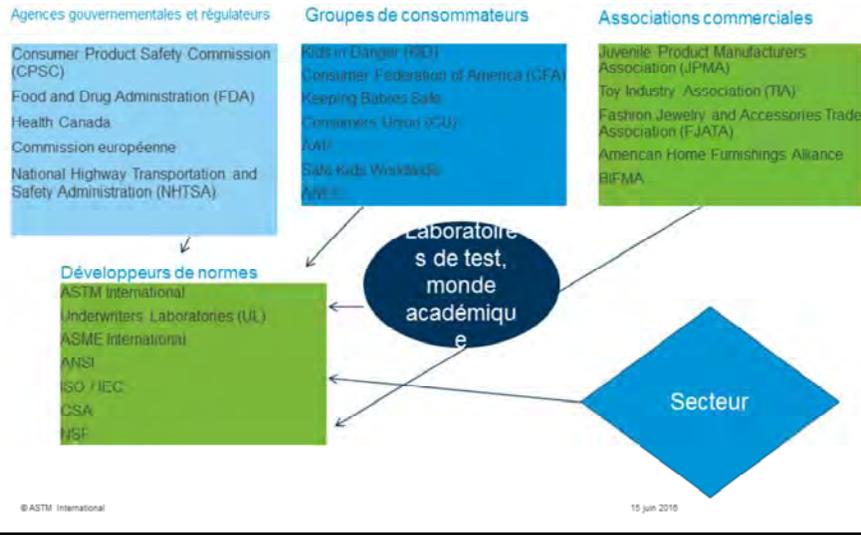
Grand nombre de principes pour obtenir un « produit sûr »



- L'environnement de sûreté des produits est complexe
- Il n'y a pas beaucoup d'intervenants, et chacun possède un rôle unique et variable
- Principales considérations
 - Type de produit
 - Marché prévu
 - Dangers



Les intervenants...



Types de critères



La sûreté des produits par la réglementation



Lois

- Consumer Product Safety Act (CPSA)
- Consumer Product Safety Improvement Act (CPSIA)
- Virginia Graeme Baker Pool and Spa Safety Act [PL 110-140]
- H.R. 2715
- Canadian Consumer Product Safety Act (CCPSA)

Règlementations et normes obligatoires

- 15 CFR 1150 Marking of Toys, Look-Alike and Imitation Firearms
- 16 CFR 1303 Ban of Lead-Containing Paint and Certain Consumer Products Bearing Lead Containing Paint
- 16 CFR 1500 Hazardous Substances Act Regulations
- CPSC-CH-E1002-08.1 Standard Operating Procedure for Determining Total Lead (Pb) in Non-Metal Children's Products



Utilisation des normes comme critères obligatoires



De nombreuses manières de les intégrer, même dans la même loi !

Section 104. conformément à la section 553 du chapitre 5 du code des États-Unis, promulgue les normes de sûreté des produits de consommation qui—(i) sont pratiquement les mêmes que les normes volontaires correspondantes, ou (ii) sont plus restrictives que les normes volontaires correspondantes; si la commission détermine que de telles normes plus restrictives

Réduiraient le risque de blessure associée à de tels produits.

Section 106. ..., les dispositions de la norme internationale ASTM F963-07 Spécifications de sûreté des consommateurs en matière de sûreté des jouets (ASTM F963), existantes à la date d'entrée en vigueur de cette loi.

→ La **Section 104** inclut—lits d'enfants (pleine taille ou taille réduite), lits pour nourissons, chaises hautes, rehausseurs et chaises à suspendre, sièges de bain, portes et autres enclos pour confiner l'espace de l'enfant, parcs de jeu, centres d'activités stationnaires, équipements de transport des bébés, poussettes, cadres de marche, balançoires, moises et berceaux.

© ASTM International

15 juin 2010

One Hundred Tenth Congress of the United States of America

AT THE SECOND SESSION

*Began and held at the City of Washington on Thursday,
the third day of January, ten thousand and eight*

An Act

To establish consumer product safety standards and other safety requirements for children's products and to reauthorize and modernize the Consumer Product Safety Commission.

Be it enacted by the Senate and House of Representatives of the United States of America in Congress assembled,

SECTION 1. SHORT TITLE; TABLE OF CONTENTS.

(a) **SHORT TITLE.**—This Act may be cited as the "Consumer Product Safety Improvement Act of 2008".

(b) **TABLE OF CONTENTS.**—The table of contents for this Act is as follows:

Important. Chaque jour.



Pourquoi des normes volontaires ?

- Garantit la sûreté, la qualité et la fiabilité
- Répond constamment à de nouveaux défis, de nouvelles technologies et de nouveaux marchés
- Développé sur le principe de consensus volontaire : donner à tous l'occasion de participer
- Efficace et approprié sur différents marchés
- Aide tout le monde : consommateurs, entreprises, fabricants, innovateurs et gouvernements
- Intégré à des contrats, réglementations, codes et lois dans le monde entier, soutient les économies établies et émergentes, ainsi que le commerce mondial libre et équitable.



Anticiper.



Principe de fonctionnement

- Les États-Unis créent des normes différemment du reste du monde
- Les normes sont généralement orientées par le marché
- Plusieurs chemins vers la normalisation
- Acceptation mondiale et confiance proviennent du principe d'ouverture
- Experts, individus, entreprises, monde académique, gouvernements, associations commerciales, consultants et consommateurs se réunissent
- Échange d'expertise et de connaissances
- Participation à un processus transparent, ouvert à tous, partout
- Actuel et pertinent. Entièrement représentatif des secteurs. Une aide à l'innovation, pas un obstacle à surmonter



Approches vers l'intégration



Mélange

- Intègre les critères technique dans la réglementation
 - Crée des limites dans la CPSIA
- Critères ou directives générales
 - Suivi par les législateurs
- Référence statique
 - Inclut la date et l'année (la plupart des références)
- Référence dynamique
 - Référence de jouets CPSIA, datée mais pouvant s'adapter aux changements

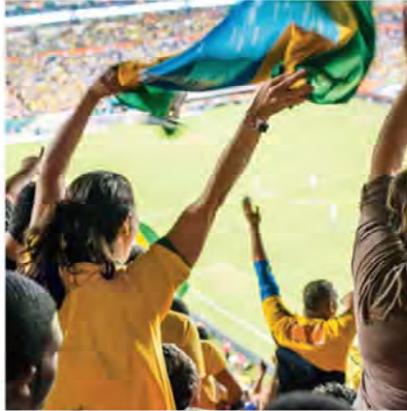


S'adapter aux changements



La collaboration aide à surmonter les défis

- Harmonisation mondiale
- Territorialité
- Litiges réglementaires / réciprocité
- Duplication de l'effort / faibles ressources
- Confusion sur le marché
- Dangers émergents



Tout le monde joue un rôle important





ASTM INTERNATIONAL
Helping our world work better

Merci.

www.astm.org

Len Morrissey – Directeur opérationnel du comité technique
+1-610-832-9719
lmorris@astm.org